ce serment pris du d. sieur de la Grange, Deresy (?) Perot, capitaine de prise et Pierre Testu l'un des geans à la part lesquels ont dit que tous les effaits contenus dans le d. JOY-BERT ont esté pris et pillés dans les habitations de Bonavis à la reserve d'environ une vingtaine de pieges à marthes, quelques vieux fusils et des livres (?) qu'il ont pris sur quelques petits charroys par des jeans qui allaient à la chasse dont et de quoy nous avons donné acte et dressé le présent procez verbal et ont les dits sieurs receveur la Grange Perot et Testu avec nous signé. Et le dt. Testu déclare ne sçavoir signer.

Regnard Duplessis
La Grange
De Résy
C. de Bermen
Prieur
De la Cetierre commisgreffier (1)

INVENTAIRE DE CE QUI SE TROUVE DANS "LE PEMBROKE GALLEY" PRIS SUR LES AN-GLAIS DANS LE PORT DE BONAVIS PAR JEAN LEGER DE LA GRANGE, 16 OC-TOBRE 1704

L'an mil sept cent quatre le seizieme jour d'octobre environ les dix heures du matin, nous Claude de Bermen Escuyer seigneur de La Martinière, conseiller du Roy et son lieutenant général civil et criminel au siege de la prevosté et admirauté de Quebec, et Joseph Prieur procureur du Roy

<sup>(1)</sup> Pièce conservée aux Archives Judiciaires de Québec.